

MAINTIEN DE LA CATEGORIE ACTIVE

La Fédération appelle à un rassemblement le JEUDI 9 OCTOBRE 2014 à 15 H à Bordeaux devant le siège de la Caisse des Dépôts et Consignations et devant le siège de la CNRACL.

L'objet de cette manifestation est le maintien de la Catégorie Active.

Depuis quelques mois, au moment de partir en retraite, de nombreux agents dont le corps et le grade sont pourtant classés en **catégorie active** et notamment des auxiliaires de puériculture exerçant leurs fonctions dans les crèches pour les enfants du personnel, découvrent qu'ils sont obligés de repousser l'âge de départ à la retraite initialement prévue (entre 57 ans et 60 ans), s'ils ne veulent pas subir une importante amputation de leur pension. **CE QUI EST INACCEPTABLE !**

Cette situation intolérable est l'une des conséquences des lois de 2010 et 2014 (contre-réformes des retraites que FO a combattues). Celles-ci ont poussé encore plus loin la logique d'individualisation qui permet aujourd'hui des « interprétations » de **l'arrêté du 12 septembre 1969 créant la catégorie active**. Le code des pensions et cet arrêté contrairement au dispositif de compte individuel de la loi de 2014, reposent sur une approche collective, liant le bénéfice de la catégorie active au grade ou à des emplois précis.

Selon un récent rapport du Sénat, ce sont près de 507 000 agents de la Fonction Publique Hospitalière qui relèvent de la catégorie active (personnels infirmiers et paramédicaux en contact avec les malades n'ayant pas exercé le droit d'option, autres personnels hospitaliers aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés ; assistantes sociales dont l'emploi comporte un contact direct et permanent avec les malades, puéricultrices, maîtres ouvriers et ouvriers professionnels—certaines fonctions ; agents d'entretien—certaines fonctions ; agents de service mortuaire et de désinfection).

Pour ce qui concerne la Fonction Publique Territoriale, ce sont près de 100 000 agents relevant de la catégorie active ou insalubre qui sont concernés, agents qui occupent les fonctions suivantes (sapeurs-pompiers, égoutiers, policiers municipaux, fossoyeurs).

C'est pourquoi Force Ouvrière s'est adressée à Mme Marisol TOURAINE, Ministre de la santé et à Madame Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Fonction Publique, pour leur demander de se prononcer clairement pour le maintien de la catégorie active pour tous les agents qui remplissent les conditions de services actifs validés, et obtenir le réexamen de tous les dossiers d'agent, ayant conduit à une décote (avec baisse importante du montant de la pension), et qui sont déjà partis en retraite.

UN SEUL MOT D'ORDRE, UNE SEULE REVENDICATION

MAINTIEN DE LA CATÉGORIE ACTIVE

Paris, le 7 Octobre 2014